



CONTACTEZ-NOUS

Sur le Département de la Nièvre,
l'équipe est composée de deux
Faciliteurs de choix de vie.

Pour en savoir plus sur le dispositif,
vous pouvez nous contacter :



0 800 360 360



03 86 71 05 61

Vous pouvez également nous écrire :



faciliteurs@nievre.fr



11 rue Emile Combes,
58000 Nevers



Dispositif d'Appui à l'Autodétermination (DAA)



Faciliteur de choix de vie

Un dispositif qui a pour but de soutenir les personnes en situation de handicap, leurs familles et/ou leurs proches aidants dans la formulation d'un projet de vie et la construction d'un parcours.





Le Dispositif d'Appui à l'Autodétermination

Un service de proximité inclusif qui permet de :

➡ Proposer un espace de réflexion neutre pour imaginer le projet de vie, le formuler et l'affirmer:

- Quel que soit l'itinéraire choisi.
- Sur tous les champs de la vie : (Emploi, Ecole, Santé , Loisirs)



➡ Rechercher des moyens avec la personne, dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre le projet de vie.



➡ Informer sur les droits et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés.



➡ Soutenir la personne dans l'expression de ses envies et dans le pilotage de ses projets tout au long de son parcours et à sa demande.

Les conditions d'accès au Dispositif d'Appui à l'Autodétermination :

- Toute personne ayant une reconnaissance par la MDPH ou bien qui sera amenée à cette reconnaissance.
- Tout Handicap
- À tout âge de la vie
- **Aucune notification** requise, ce service est libre et gratuit.

Quand saisir le dispositif ?

➡ À toutes les étapes de la vie et au moment où la personne le souhaite.

Y a-t-il une durée limitée ?

➡ Non, au rythme des personnes selon les demandes et les besoins.

Où se passent les rencontres ?

➡ La personne décide du lieu et de l'horaire qui lui conviennent.

